

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 31 OCTOBRE 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Jeudi Trente-et-Un du mois d'Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – MM. Jocelyn MARTIAL – Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT.

Madame Maguy THOMAR a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**RÉSILIATION DU CONTRAT DE
DÉVELOPPEMENT DES
TERRITOIRES (C2DT)**

CM-2019-6S-DAF-70

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil régional n° CR/15-1049 du 26 octobre 2015 du Conseil régional relative au contrat de développement durable territorial établi entre la Région Guadeloupe et la commune du Gosier ;

Vu la délibération du Conseil régional n° CR/17-1200 du 15 novembre 2017 portant abrogation de la délibération CR/15-1049 du 26 octobre 2015 susvisée ;

Vu l'article 11 du contrat de développement durable territorial relatif aux modalités de résiliation du contrat ;

Vu le courrier de la Région Guadeloupe en date du 26 janvier 2018 relatif à la proposition de partenariat entre la Région Guadeloupe et la commune du Gosier pour la mise en œuvre de son programme d'aménagement et de développement de territoire communal ;

Vu l'avis favorable de la commission "Finances" en date du 16 octobre 2019 ;

Considérant l'actualisation des priorités de développement de la commune appelant la mise en œuvre d'une stratégie financière ;

Considérant les négociations menées entre la Région Guadeloupe et la commune pour la réalisation de cette programmation ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver la résiliation immédiate du contrat de développement durable territorial proposé par la Région Guadeloupe.

Article 2 : D'autoriser monsieur le maire à signer tout acte et document relatif à cette affaire.

| |
|---|
| Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le 06 NOV. 2019 Et publication ou notification le 06 NOV. 2019 |
|---|

Fait et délibéré à Gosier, le 31 octobre 2019

Pour extrait certifié conforme

P/0 Le Maire empêché
Le Premier Adjoint



- José SEVERIEN -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Résiliation du Contrat de Développement des Territoires (C2DT)

Date de transmission de l'acte : 06/11/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 06/11/2019

Numéro de l'acte : CM20196SDAF70 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20191031-CM20196SDAF70-DE

Date de décision : 31/10/2019

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.3. Autres